

Les uns suivaient purement et simplement le mouvement belge, d'autres, se ralliant à l'insurrection, espéraient trouver, après une étape intermédiaire, le salut dans une annexion par la France. Un troisième groupe, celui des « orangistes » tels que le gouverneur WILLMAR, le greffier du gouvernement GELLE, de la FONTAINE, les frères TORNACO, Gérard EYSCHEN (le père de Paul Eyschen), WURTH-PAQUET, SCHROBLGEN, AUGUSTIN de Remich, WELLENSTEIN d'Ehnen, VANNERUS de Diekirch etc., ne voulait pas brusquer les choses ; il voyait le salut du pays dans le maintien du régime actuel, l'indépendance vis-à-vis de la Prusse et éventuellement vis-à-vis de la Hollande ne pouvant et ne devant être obtenue que par voie légale.

Jean Ulveling était partisan de ce groupe.

« Comme dans tous les partis, il y avait parmi les orangistes luxembourgeois des modérés et des ultras. Jean Ulveling homme actif, parti des cadres subalternes de l'administration provinciale, s'était mis en évidence dès le début de la révolution. Fonctionnaire zélé, qui jamais comme tant d'autres, ne sollicita de faveurs pendant cette période de notre histoire, il défendra avec ferveur la politique de Guillaume I<sup>er</sup>, le souverain légitime ».<sup>9)</sup>

Le pays était scindé en deux. D'une part le « plat pays » qui faisait cause commune avec la Belgique, d'autre part la capitale qui, restée fidèle au Roi Grand-Duc, restera sous la domination des « orangistes ».

Le 3 octobre 1830 le gouvernement provisoire de Bruxelles proclame l'indépendance de la Belgique et déclare le 16 octobre sur l'intervention de l'avocat luxembourgeois J.-B. NOTHOMB que la province de Luxembourg est une partie intégrante de la Belgique. Toutes les tentatives de gagner le gouverneur WILLMAR à la cause belge échouent. Celui-ci reste résolument attaché au Roi des Pays-Bas.

Dans une proclamation, élaborée avec le greffier GELLE et l'attaché Ulveling, publiée dans le Mémorial administratif, Willmar réfute la thèse de Nothomb.

« L'ancien Duché de Luxembourg n'a jamais fait partie du pays qui du temps du gouvernement autrichien portait le nom de Belgique ; si sous la forme politique actuelle du Grand-Duché, il est soumis au même régime administratif que celui du royaume des Pays-Bas, c'est uniquement comme Etat indépendant, bien déterminé et nullement comme partie de ce royaume. Ce royaume pourrait cesser d'exister et le Grand-Duché resterait néanmoins tel que les Etats Européens l'ont créé ».

Le 20 décembre, la conférence de Londres déclare le Royaume des Pays-Bas dissous et reconnaît l'indépendance de la Belgique, mais

<sup>9)</sup> Albert Calmes : Le Grand-Duché de Luxembourg dans la Révolution Belge 1830-1839, page 288.